

Guide des Clubs Europe

Sommaire

<u>I. Historique des Clubs Europe</u>	<u>3</u>
<u>II. Qu'est-ce qu'un Club Europe ?</u>	<u>4</u>
<u>III. La méthodologie du Club Europe</u>	<u>5</u>
1. Le rôle du chef d'établissement	5
2. Le responsable du Club Europe.....	5
3. Constitution de l'équipe	6
4. Le choix du lieu.....	6
<u>IV. La dynamique du projet pour un Club Europe</u>	<u>7</u>
1. Le choix du thème.....	7
2. L'organisation dans le temps	7
3. La médiatisation du projet	8
4. L'évaluation	8
<u>V. Quels liens existe-t-il entre un Club Europe et sa participation à des programmes européens ?.....</u>	<u>9</u>
1. Liens avec le programme Socrates	9
2. Liens avec le programme Jeunesse	9
3. Liens avec l'OFAJ	10
<u>VI. Répertoire pour le collège.....</u>	<u>11</u>
1. Liste d'ouvrages	11
2. Coordonnées utiles.....	15
3. Liste des organismes et des publications	15
4. Adresses de sites Internet	18
<u>Annexes</u>	<u>21</u>
<u>Article 126</u>	<u>22</u>
<u>Article 127</u>	<u>23</u>
<u>Accueil d'assistants linguistiques Comenius</u>	<u>24</u>
<u>Les outils d'évaluation</u>	<u>25</u>
1. Elaboration d'un questionnaire	25
2. Evaluation du projet.....	26

I. Historique des Clubs Europe

Les Clubs Europe s'inspirent du mode de fonctionnement des Clubs U.N.E.S.C.O. initiés dans les années soixante ; cependant l'idée même de la création de Clubs Europe a germé dans l'ombre et les méandres du Mouvement Européen depuis quarante ans.

Avec la relance du projet européen à la fin des années quatre vingt et la mise en place du Marché Unique, les Clubs Europe se sont multipliés, aidés, dans les années quatre vingt dix, par les premiers programmes d'éducation et de formation (Socrates et Leonardo).

En 1993, le Traité de Maastricht donne les bases institutionnelles à la dimension européenne dans l'éducation (articles 126 et 127) (annexe 1).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Lorsque ces Clubs Europe sont portés par une volonté politique (c'est le cas de la région des Pays de Loire à partir de 1993, date de la mise en place du Grand Marché), il en résulte une réelle dynamique de réseau entre les établissements qui ont créé un Club Europe (plus de deux cents sur cette région) et leurs homologues communautaires. Il ne s'agit en aucun cas de lieux de propagande, mais beaucoup plus d'espaces d'informations, d'échanges et de production sur les réalités et les enjeux de la construction communautaire.

Pourquoi des Clubs Europe dans le Calvados ?

Ils répondent à une logique d'ouverture déjà ancienne dans le Département plus particulièrement développée par le service des jumelages et des échanges européens

Le Conseil Général du Calvados a initié depuis plusieurs années une politique des langues dans le département

- En subventionnant
 - une initiation aux langues étrangères (anglais, allemand) dans les écoles primaires qui ne bénéficient pas d'un intervenant Education Nationale ainsi que
 - des voyages linguistiques
- En accordant des subventions aux collèges pour les aider à financer un voyage à l'étranger
- En accordant chaque année le prix « collégiens d'Europe » (voir règlement en annexe)
- En participant aux financements de **cours du soir en langue étrangère** pour les comités de jumelage
- En proposant aux élèves fréquentant les collèges des étudiants intervenant en anglais et en allemand ainsi que des stages intensifs de langue pendant les vacances
- En prêtant gratuitement des outils pédagogiques linguistiques et de découverte de l'Europe pour les **collèges** désireux de s'ouvrir à la dimension européenne dans l'éducation.

L'aide à la mise en place de **Clubs Europe** dans les établissements s'inscrit dans cette même logique de partenariat entre les collèges et le Conseil Général par l'intermédiaire du Service des Jumelages et des Echanges Européens.

II. Qu'est-ce qu'un Club Europe ?

C'est le regroupement :

- D'enseignants
- D'élèves
- De membres du personnel administratif
- De parents d'élèves
- De responsables du comité de jumelage, d'associations, etc.

Sur la base du volontariat

Ils se constituent en **Club** avec l'autorisation du chef d'établissement et du conseil d'administration pour se **retrouver régulièrement** afin d'animer un **espace Europe**.

Quel en est l'objectif ?

C'est d'initier ou de développer la **dimension européenne** dans l'établissement avec des acteurs de la **communauté éducative**.

Le Club Europe est un espace :

- D'informations
- De débats
- De rencontres
- D'échanges

C'est donc un espace de **citoyenneté**.

- Il permet l'ouverture de la communauté éducative sur les enjeux extérieurs, même si l'établissement n'a pas mis en place des échanges d'élèves.
- Il encourage l'interdisciplinarité car les sujets étudiés ont toujours une dimension transversale.
- Il favorise la mise en réseau des enseignants avec leurs homologues européens et la réflexion sur des problématiques communes.
- Il suscite chez les jeunes un intérêt pour les autres cultures et les incite à relativiser leurs problèmes quotidiens ; il développe chez eux un esprit de tolérance
- Il stimule leur future mobilité en éveillant leur curiosité.

Un Club Europe n'est pas systématiquement engagé dans la préparation d'un voyage, il est beaucoup plus un espace de **concertation** et de projet sur la dynamique européenne dans l'établissement autour d'un **thème fédérateur**.

Un Club Europe peut générer une réelle dynamique dans l'établissement sans passer nécessairement par un échange avec un autre collègue européen.

III. La méthodologie du Club Europe

1. Le rôle du chef d'établissement

Même s'il n'est pas à l'origine du Club Europe le chef d'établissement doit cependant lui apporter son soutien et **favoriser** une complémentarité des diverses actions qui se montent sur l'Europe dans son collège en leur donnant une cohérence d'ensemble.

- En inscrivant si possible cette **dimension européenne** dans le **projet d'établissement**
- En favorisant la concertation des enseignants de **toutes disciplines** sur cette dimension européenne
- En impliquant au maximum **les jeunes** dans le projet
- En coordonnant et en soutenant les initiatives proposées par les enseignants et par les élèves
- En informant de ces actions les partenaires institutionnels : les municipalités, les collectivités locales et territoriales (Conseil Général et Conseil Régional), le rectorat, les instituts de formation (IUFM), les associations culturelles, etc.
- En invitant les associations de parents d'élèves à s'impliquer dans le projet
- En instaurant une collaboration étroite avec le responsable du Club Europe
- En favorisant l'accès aux moyens de communication disponibles dans l'établissement (téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet)
- En incitant les enseignants à suivre des formations pour les aider à mettre en place un projet européen
- En prévoyant des heures destinées à rémunérer le responsable du Club Europe.

Enfin, il cautionne par sa présence occasionnelle lors de réunions du Club Europe l'intérêt que l'ensemble de la communauté scolaire porte au projet

2. Le responsable du Club Europe

Le responsable d'un Club Europe n'est pas nécessairement un enseignant de langue ou d'histoire. Il doit faire partie de la **communauté éducative** et être reconnu, légitimé par le chef d'établissement et par l'équipe qui l'entoure. Cette fonction repose d'abord sur le volontariat et sur la possibilité, dans son emploi du temps, de dégager régulièrement des heures. Cette dynamique suppose :

- Que le responsable prenne en compte les identités de l'établissement (les jeunes, l'environnement socio-économique et culturel, les partenariats européens existants dans l'établissement)
- Qu'il réalise un travail afin de savoir auprès de qui et comment se procurer des informations sur les expériences européennes menées dans des établissements du département ou de la région
- Qu'il s'informe sur les sources documentaires dans les bibliothèques, les médiathèques de la ville et du département
- Qu'il mette en place des relais d'information dans le collège à tous les niveaux :
 - Service administratif
 - Centre de documentation

- Salle des professeurs
- Foyer des élèves
- Associations de parents d'élèves

Ces étapes constituent un **préalable incontournable** à la mise en place d'un **projet**.

Dès sa création, le Club Europe doit être dépositaire d'une importante **documentation européenne** ; responsable du Club Europe aidé du documentaliste de l'établissement doit constituer ce **fonds documentaire** s'assurer de sa réactualisation (par exemple : pour le Calvados avec l'aide du Conseil Général).

3. Constitution de l'équipe

Le bon fonctionnement d'un Club Europe résulte d'abord **d'un travail d'équipe**.

Le responsable doit s'entourer :

- D'un petit groupe de jeunes dynamiques (issus éventuellement de classes et de niveaux différents)
- Du documentaliste (qui peut être aussi le responsable du Club Europe)
- De collègues, si possible enseignants dans différentes disciplines
- De membres du personnel d'encadrement (conseiller d'orientation, surveillants, etc.)
- De parents d'élèves **suffisamment disponibles** pour exercer un rôle d'intermédiaire entre les associations de parents d'élèves et la communauté éducative

Cette liste n'est pas exhaustive et il est possible d'intégrer de nouveaux membres en cours d'année.

Dès la constitution de l'équipe, il est recommandé de définir les compétences de chaque membre afin d'effectuer rapidement un **partage des tâches**.

4. Le choix du lieu

Le Club Europe doit avoir un espace identifié dans l'établissement. Cet espace doit être nettement signalé (drapeau européen, sigle personnalisé, etc.). Il est préférable de le choisir dans un endroit convivial fréquenté par les élèves et la communauté éducative comme le centre de documentation, avec un tableau d'affichage présentant les informations (dates de réunion, comptes rendus, etc.). L'idéal serait de lui adjoindre un présentoir avec

- Des revues et des fiches fournies par Sources d'Europe
- Un coin bibliothèque avec des ouvrages disponibles en prêt
- Des périodiques tels que « 7 jours Europe » (hebdomadaire du bureau de la Commission européenne), « Tribune pour l'Europe » (revue du Parlement européen)
- Etc. (voir coordonnées utiles)

IV. La dynamique du projet pour un Club Europe

1. Le choix du thème

Avant de fixer un sujet d'étude, il est souhaitable d'avoir une réflexion dans le cadre d'une journée pédagogique sur les questions fondamentales :

- Les raisons qui peuvent justifier une dimension européenne dans l'établissement
- Les partenariats souhaités en fonction de ceux existants et des jumelages de la ville
- Les sujets qui permettent d'impliquer un maximum de disciplines ainsi que la ville et son environnement

Cette réflexion doit être menée en parallèle avec **les élèves**, soit par l'intermédiaire de leurs délégués, soit pendant les heures de concertation avec les professeurs principaux.

Cette démarche est aussi un apprentissage pour la participation des jeunes à la vie publique, associative ou électorale.

Le choix du sujet, même s'il n'implique pas tous les partenaires de l'établissement, doit être **consensuel** et suffisamment large pour permettre à des partenaires étrangers de travailler avec eux ultérieurement et, éventuellement, de le modifier. Il doit, si possible, répondre à certains critères :

- Etre évolutif, c'est à dire permettre des développements et des exploitations ultérieurs
- Avoir des liens avec les projets existants dans l'établissement, par exemple des échanges franco-allemands, franco-britanniques, même un projet franco-français (exemple en musique)
- Déboucher sur une production qui profitera à tout l'établissement, comme une exposition, la réalisation d'un cd rom...

Le sujet peut être à dominante économique, culturelle, historique, géographique, etc., l'essentiel étant de permettre à **plusieurs disciplines** de le traiter sous différents aspects, avec des angles d'approche divers et, si possible, de lui donner une dimension européenne par l'apport de partenaires européens, même sous forme virtuelle : échange de télécopies, de courriers électroniques sur cette thématique (voir, à titre d'illustration, l'expérience menée par le Collège Saint Joseph de Saint Brévin les Pins).

2. L'organisation dans le temps

Tout le travail de **concertation préalable** peut s'étendre sur un trimestre, voir plus, avant que l'équipe en charge du Club Europe ne soit vraiment opérationnelle.

Une fois le thème choisi, l'équipe fixe la répartition des tâches au sein du Club Europe et éventuellement avec la participation ponctuelle, pour des conférences, d'acteurs extérieurs comme le responsable du comité de jumelage de la ville, un chef d'entreprise qui a des partenaires communautaires, etc.

Il n'est pas nécessaire, la première année, de travailler en réseau avec des partenaires communautaires ; mieux vaut bien **réfléchir sur la méthode et privilégier la dynamique** interne avant de travailler avec des partenaires étrangers.

Une fois fixée la périodicité, le thème et le contenu des réunions, le responsable du Club Europe veillera au respect du calendrier et fixera les ordres du jour de la prochaine réunion à la fin de chaque séance ; cette démarche est un nouvel apprentissage à une participation citoyenne pour les jeunes.

3. La médiatisation du projet

Il est vivement conseillé d'inviter aux réunions le chef d'établissement, les membres du Conseil d'Administration, les responsables des associations de parents d'élèves. Outre l'affichage des réunions sur le panneau Club Europe, il est conseillé d'avertir les associations de parents d'élèves, les délégués d'élèves et le personnel administratif du calendrier et de l'ordre du jour et leur communiquer les comptes rendus.

Il est souhaitable d'ouvrir ces réunions à toute personne souhaitant y assister ponctuellement.

4. L'évaluation

Tout projet d'un Club Europe se caractérise par sa dimension transversale (au niveau du partenariat) et interdisciplinaire (dans l'établissement). Il est donc souvent évolutif, c'est à dire enrichi au fur et à mesure de son étude par des éléments nouveaux.

Cette exigence de flexibilité dans le projet impose au responsable du Club Europe et à son équipe d'en définir clairement le cadre et les grandes étapes pour le suivi et l'évaluation finale.

Cela suppose un accord sur :

- Les **objectifs poursuivis**
- Les **indicateurs** (autonomie des processus de recherche pour les jeunes, mode de participation, ouverture aux partenariats externes, etc.)
- Les **méthodes privilégiées** (recueil des informations, premier bilan, implication des nouveaux partenaires, analyse du mode de production finale).

L'évaluation représente la **synthèse** de l'expérience dans son intégralité. Elle établit un bilan et une critique sur la mise en œuvre du projet.

Elle permet ainsi de vérifier la façon dont le projet a évolué dans le temps, les capacités de collaboration et de socialisation des participants, la retombée de l'activité sur l'établissement, son effet démultiplicateur, c'est à dire sa capacité à susciter de nouveaux projets et des recherches liées au thème ou à d'autres aspects particuliers du projet.

Pour la bonne poursuite du projet et pour juger de ses retombées sur la vie de l'établissement, il est nécessaire de faire une évaluation intermédiaire à mi-parcours (voir les outils d'évaluation annexe 3).

V. Quels liens existe-t-il entre un Club Europe et sa participation à des programmes européens ?

1. Liens avec le programme Socrates

Un Club Europe permet de préparer un établissement à présenter sa candidature ultérieurement à un programme européen Socrates (Comenius Action I) par la dimension d'interdisciplinarité qu'il initie autour de thèmes européens et par les partenariats qu'il peut développer avec d'autres établissements de l'Union européenne ou des pays associés mais il n'y a **pas d'obligation entre l'existence d'un Club Europe et la participation à un programme communautaire.** Cependant, un Club Europe constitue toujours une aide précieuse, en amont, dans le lourd processus de préparation d'un projet de candidature à un programme et permet, à l'expiration de celui-ci, d'entretenir une dynamique européenne dans la structure.

Il rentre parfaitement dans la logique d'un plan Comenius que tout établissement doit fournir quand il pose sa candidature à un programme Comenius (action 1 du programme Socrates)

Dans ce document, l'établissement décrit brièvement ses activités européennes et les résultats escomptés du partenariat scolaire pour le développement futur de l'école (la même procédure est appliquée si une école veut accueillir un assistant de langue Comenius, voir document complémentaire en annexe 2)

Ce plan Comenius accompagne le dossier de candidature pour la mise en place d'un « projet scolaire » qui correspond à l'action 1 du programme Comenius destiné à l'enseignement scolaire à l'intérieur du programme Socrates.

Ce programme communautaire Socrates :

- Permet à des établissements (au minimum trois établissements issus de trois pays participants) de travailler sur un thème d'intérêt commun.
- **Vise à impliquer le maximum de classes et à contribuer de cette manière à une coopération plus étroite entre les différents niveaux et les différentes disciplines**
- Affiche comme priorités la participation active des élèves dans le projet et permet désormais à un nombre limité d'élèves de se déplacer à l'étranger pour préparer et planifier ce projet européen avec les professeurs (les informations complémentaires et le dossier peuvent être obtenus auprès de la DARIC, voir coordonnées utiles).

2. Liens avec le programme Jeunesse

Un Club Europe, espace non formel d'éducation, peut présenter sa candidature pour son propre compte (et non pour l'établissement) à une action du programme Jeunesse ; le responsable du Club a la possibilité d'organiser un échange de jeunes (Action 1 du programme Jeunesse), c'est à dire une rencontre de jeunes âgés de 15 à 25 ans avec des homologues des pays de l'Union européenne ou des pays associés (pays actuellement en phase de pré-adhésion) : Bulgarie, Roumanie, ainsi que les pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) : Islande, Norvège, Lichtenstein.

Le groupe doit être constitué de 16 à 60 jeunes avec un nombre égal de participants par pays. Par exemple, pour un groupe de 16 jeunes, 8 Espagnols et 8 Français ou 4 Français, 4 Portugais, 4

Finlandais et 4 Estoniens. Par exemple, le Club Europe d'un établissement peut organiser un échange avec la Suède et le Portugal, chacun ayant 8 jeunes et un responsable (la rencontre peut se faire en Suède et les participants réaliseront pendant ces dix jours à l'étranger une exposition commune sur les activités des trois Clubs Europe et pourront le dernier jour réaliser un spectacle en commun).

La rencontre doit durer au minimum 8 jours et au maximum 3 semaines. L'objectif de cette rencontre est de **réaliser une production commune** afin de favoriser la dimension interculturelle, par exemple :

- Une pièce de théâtre
- Une brochure
- Une exposition
- Une peinture
- Un cd-rom
- Etc.

Ce type d'échange peut être l'aboutissement d'un projet mené sur une ou plusieurs années par le Club Europe en partenariat avec des structures identiques dans des Clubs partenaires. La production commune permettra ainsi aux jeunes et aux adultes de concrétiser la dimension européenne et de médiatiser cette démarche auprès d'un large public (pour informations complémentaires et dossier de candidature, s'adresser à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) voir coordonnées utiles).

Un Club Europe peut aussi poser sa candidature pour **une action 2 du programme Jeunesse** en accueillant pour une durée de six à douze mois un **jeune volontaire** dans le cadre d'un Service Volontaire Européen (SVE).

Grâce à lui le Club Europe dispose d'un relais pour la diffusion et la mise en place d'un projet dans l'établissement ou en dehors de la structure. Cette présence d'un jeune (18/25 ans) issu de l'espace communautaire favorise la prise en compte de cette « dimension européenne » (pour dossier de candidature et informations complémentaires, s'adresser à la DRDJS, voir coordonnées utiles).

3. Liens avec l'OFAJ

Enfin, si le Club Europe met en place un **partenariat franco-allemand** élargi éventuellement à un autre partenaire, il peut obtenir des aides financières pour l'organisation d'une rencontre dans le cadre du projet (pour informations complémentaires et dossier, s'adresser à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (**OFAJ**), voir coordonnées utiles).

VI. Répertoire pour le collège

1. Liste d'ouvrages

GENRE	TITRE	AUTEUR	EDITEUR	DATE
HISTOIRE / GEOGRAPHIE				
	Généalogie de l'Europe De la préhistoire au 20 ^{ème} siècle	Lamaison Pierre	Hachette Littérature	1996
	Histoire de l'Europe	Carpentier Jean Lebrun François	Seuil	1992
(Nelle éd.)	Histoire de l'Europe	Delouche Frédéric	Hachette Éducation	1997
9 - 12 ans	L'Europe racontée aux jeunes	Le Goff Jacques	Seuil	1996
(Nelle éd.)	L'Europe, histoire de ses peuples	Duroselle Jean-Baptiste	Hachette Littérature	1998
	Faire l'Europe	Massoulié Gilles	Casterman	1996
	Géographie de l'Europe des 15	Joint Philippe	Nathan	1998
	Guide de l'Europe des 15	Boucher François Echkenazi José	Nathan	1998
Jeunesse Documentaire	Lumières de Grèce Coll. Les yeux de la découverte	Pearson Anne	Gallimard	1992
	Histoire du peuple romain		Gallimard Larousse	1991
	A l'ombre des châteaux forts		Gallimard Larousse	1992
	Renaissance et Humanisme		Gallimard Larousse	1992
	La monarchie triomphante		Gallimard Larousse	1992
	Les Lumières et la Révolution		Gallimard Larousse	1992
Documentation photographique	Quelle Union pour l'Europe ?	Jean Louis Mathieu	La Documentation française	1999
	L'Europe des Romantiques		Gallimard Larousse	1992
	Les grands défis du XXe siècle		Gallimard Larousse	1994
	D'un continent à l'autre		Gallimard Larousse	1992
Beaux Livres	Les plus paysages d'Europe	Galand Paul	Artoria	1998
	L'Europe dans tous ses États	Appolonia Ariane d'	Gallimard Jeunesse	1997
	Atlas des peuples d'Europe occidentale	Jean Sellier	La Découverte	2000
CD ROM	Europeo 1er jeu éducatif sur l'euro et l'Europe			1999

SC. ECONOMIQUES ET SOCIALES / DOCUMENTAIRES				
	L'Europe, petite histoire d'une grande idée	Angel Benjamin Lafitte Jacques	Gallimard Jeunesse	1999
	Raconte-moi le Parlement européen		Collection du citoyen	2000
	Nous, citoyens des Etats d'Europe	Bernard Barthalay	L'Harmattan	2000
	Zoom sur l'euro		Hachette Jeunesse	1998
	Pierre, Hélène, Manou et l'Europe	Bosc Frédéric Besse Christophe	Hachette Jeunesse	
Parascolaire	250 QCM pour tester vos connaissances sur la construction européenne	Margot Arnaud	L'Étudiant	1998
FÊTES, COUTUMES, MODES DE VIE				
Jeunesse	Lascaux et son temps	Saint-Blanquat Henri de	Casterman	1999
	Londres	Yapp Nick	Könemann	1999
9-12 ans	Chez toi en Europe	Brane Geneviève	Hachette Jeunesse	1997
à partir de 13 ans	Des Ados en Europe	Clausener-Petit M.	La Martinière	1999
SCIENCES DE LA TERRE				
Jeunesse	Guide des volcans d'Europe et des Canaries	Krafft Maurice De Larouzièreille F-D.	Delachaux et Niestlé	1999
Jeunesse	Mammifères sauvages d'Europe	Hainard Robert	Delachaux et Niestlé	1997
Jeunesse	Les oiseaux d'Europe	Lisak Frédéric Roche Jean	Milan	1998
ARTS				
(Nelle éd.)	Histoire de l'Art	Debicki Jacek Favre Jean-François	Hachette Éducation	1996
Peinture / Jeunesse	La peinture des grands maîtres européens	Ergman Raoul Courthion Pierre...	La Martinière	1997
LITTÉRATURE				
	La grimace	BÖLL Heinrich	Seuil	
	L'esprit du tigre	Burgess Melvin	Folio Junior	1999
	Le désert des Tartares	BUZZATI Dino	Laffont	1995
	Le baron perché	CALVINO Italo	Seuil	1996
	2001, l'odyssée de l'espace	CLARKE Arthur C.	J'ai lu	1998
Jeunesse	L'Antiquité / Homère, Virgile, Ovide Lecture accompagnée - Textes choisis	Sneider Lydia	Gallimard Education	1999
Jeunesse	Le cavalier de minuit	Macé-Scaron Joseph	Julliard	1998

Jeunesse	Contes et légendes de l'Europe médiévale	Massardier Gilles	Nathan	1998
	Les cendres d'Angela	McCOURT Franck	Belfond	1997
	La ville des prodiges	MENDOZA Eduardo	Seuil	1988
	1984	ORWELL Georges	Gallimard	1976
	Le lièvre de Vatanen	PAASILINA Arto	Gallimard	1993
	Le cavalier suédois	Perutz Léo	Phébus Libreto	1999
Jeunesse	A la croisée des mondes / 1 Les royaumes du Nord	Pullman Philip	Gallimard Jeunesse	1999
Jeunesse	A la croisée des mondes / 2 La Tour des anges	Pullman Philip	Gallimard Jeunesse	1999
Jeunesse	Le petit paon et la pièce d'or et autres contes grecs	Recueilli par Zoé Valassi	L'Harmattan	1999
Jeunesse	Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban	Rowling J. K.	Folio Junior	1999
Jeunesse	Les pierres du silence	Venuleth Jacques	Hachette Jeunesse	1995
MUSIQUE				
Collection CDlivres classiques	Rossini	Mountfield David	Vade-retro	1996
Collection CDlivres classiques	Chopin	Headington Christopher	Vade-retro	1996
Collection CDlivres classiques	Puccini	Brown Jonathan	Vade-retro	1996
Collection CDlivres classiques	Mozart, la vie et l'œuvre	Wenborn Neil	Vade-retro	1995
Collection CDlivres classiques	Haendel, la vie et l'œuvre	Pettitt Stephen	Vade-retro	1995
Collection CDlivres classiques	Beethoven, la vie et l'œuvre	Johnson Stephen	Vade-retro	1995
Collection CDlivres classiques	J. S. Bach, la vie et l'œuvre	Headington Christopher	Vade-retro	1995
Coll. à la découverte d'un instrument	Le violoncelle (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1997
Coll. à la découverte d'un instrument	La trompette (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1997
Coll. à la découverte d'un instrument	La clarinette (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1996

Coll. à la découverte d'un instrument	La flûte (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1996
Coll. à la découverte d'un instrument	Le violon (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1996
Coll. à la découverte d'un instrument	Le piano (Extraits d'œuvres de compositeurs européens)	Turner Carson Barrie	Gautier-Langureau	1996

Cette liste n'est pas exhaustive et sera régulièrement mise à jour.

N'oubliez pas de profiter des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

2. Coordonnées utiles

- Au niveau national et européen

3. Liste des organismes et des publications

Association Jean Monnet **La lettre d'Houjarray** Trimestriel Gratuit
47, rue de l'Université F 75007 Paris
Téléphone+33(0)145441177 Télécopie +33(0)142221090

Bureau de Paris du Parlement européen **Les échos du Parlement européen** Payant
288, boulevard Saint Germain F 75341 Paris Cedex 07
Téléphone+33(0)140634000 Télécopie +33(0)145515253

Centre européen de la culture **L'Europe en bref** Manuel Payant
116, rue du Bac F 75007 Paris
Téléphone+33(0)145444733 Télécopie +33(0)145487241

Comité des régions de l'Union européenne **Régions et communes d'Europe** Payant
Rue Belliard 79 B 1040 Bruxelles
Téléphone+32(0)22822211 Télécopie +32(0)22822896

Comité économique et social **Bulletin du Comité économique et social** Mensuel Payant
Rue Ravenstein 2 B 1000 Bruxelles
Téléphone+32(0)25469011 Télécopie +32(0)5134893

Commission européenne DG information, **Eurobaromètre** Semestriel Gratuit
rue de la Loi 200 B 1049 Bruxelles
Téléphone+32(0)22991111 Télécopie

Conseil de l'Europe **Coyote (périodique des formateurs)** Gratuit
55, avenue Kléber F 75784 Paris Cedex 16
Téléphone+33(0)147043865 Télécopie

Context **Context (magazine européen de l'éducation)** Payant
Koningsholster 64 NL 6573 VV
Téléphone Télécopie +31246842902

Europe Express Trimestriel Gratuit
Institut National pour la Jeunesse et l'Education Populaire
11, rue Paul Leplat F78160 Marly le Roi
Téléphone+33(0)139172770 Télécopie +33(0)139172757

La cour de justice des Communautés européennes) Gratuit
Journal Officiel Service des publications des Communautés européennes
6, rue Desaix F 75727 Paris Cedex 15
Téléphone+33(0)140587701 Télécopie +33(0)140587700

La documentation française **Rapports des administrations sur l'Europe** Catalogue Payant
29, quai Voltaire F 75007 Paris

Téléphone+33(0)140157000 Télécopie +33(0)140157230

Office statistique des communautés européennes **L'Europe en chiffres** Annuel Payant
Bâtiment Jean Monnet rue Alcide de Gasperi L 2920 Luxembourg
Téléphone+35243013220 Télécopie

Organisation de coopération et de développement **L'observateur de l'OCDE** Catalogue Payant
2, rue André Pascal F 75775 Paris Cedex 16
Téléphone+33(0)145248200 Télécopie +33(0)145248500

Parlement européen **Tribune pour l'Europe** Mensuel Gratuit
Rue Belliard 97-113 B 1040 Bruxelles
Téléphone+32(0)22842111 Télécopie +32(0)22306933

Représentation en France de la Commission européenne **L'Europe en mouvement** Gratuit
288, boulevard Saint Germain F 75007 Paris
Téléphone+33(0)140633800 Télécopie +33(0)140633840

Représentation en France de la Commission européenne « **7 jours Europe** » Hebdomadaire
Abonnement annuel : 91,47 euros (45,73 euros pour les enseignants et les étudiants)
Quentin Design
13, rue de Seine
75006 Paris
Téléphone : 0155426042

4. Adresses de sites Internet

ORGANISME	SITE
INSTITUTIONS	
Union européenne (UE)	http://europa.eu.int/
Pour information	
Général	
Service d'information sur les affaires européennes	http://europa.eu.int/abc/info_fr.htm
Index des politiques de l'UE	http://europa.eu.int/pol/index-fr.htm
Index des politiques d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse	http://europa.eu.int/pol/educ/index_fr.htm
Parlement européen	http://europarl.eu.int
Service d'information sur les droits des européens	http://citizens.eu.int
Actions spécifiques	
Partenariat Euro méditerranée	http://www.etf.it/etfweb.nsf/pages/whatismeda
Programme Euromed	http://www.euromed.net
Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)	http://www.cidj.asso.fr/
Dialogue avec le citoyen, partenariat avec la société civile, jumelage de villes	http://europa.eu.int/comm/dg10/towntwin/index_fr.html
Conseil des communes et régions d'Europe	http://www.ccre.org/
Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA)	http://www.eryica.org/fr/i.htm
Flash Europe Culture	http://www.adie-culture.com/
Pour documentation	
Eur-Op (Office des publications)	http://www.eur-op.eu.int
Office des publications pour le grand public	http://europa.eu.int/comm/dg10/publications/index_fr.html
Formulaires de demande de subventions au programme "Jeunesse"	http://europa.eu.int/comm/education/youth/forms.html

ORGANISME	SITE
Formation	
Publications sur la formation à l'animation interculturelle	http://www.training-youth.net
Conseil de l'Europe (COE)	http://www.coe.int
Conseil de l'Europe Direction de la Jeunesse et des Sports	http://www.coe.fr/youth/homefr.htm
Agence française du programme Jeunesse	http://www.injep.fr
Agence française du programme Socrates Leonardo da Vinci	http://www.socrates-leonardo.fr/
Point de contact français du programme Culture 2000	http://www.relais-culture-europe.org
Sources d'Europe	http://www.info-europe.fr
Ministère des Affaires Etrangères	http://www.france.diplomatie.fr/europe/
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	http://www.dfjw.org
Formation sur la pédagogie de l'apprentissage interculturel	http://www.dfjw.org/fr/formation.html
RESEAUX	
FENETRE SUR L'EUROPE Réseau d'information sur l'Europe	http://www.fenetreurope.com
YONET Réseau européen d'information et de recherche de partenaires	http://www.yonet.org
EURYDICE Réseau d'information sur l'éducation en Europe	http://www.eurydice.org/
FORUM DES EUROPEENS Réseau d'information et de discussion sur des thématiques européennes	http://www.europeens.org
ASSOCIATIONS	
APEM Agence pour la promotion des échanges méditerranéens	http://www.apem.net
SOS Structure pour le soutien opérationnel pour le Service volontaire européen (SVE)	http://www.sosforevs.org
Alliance of European Voluntary Service Organisations Organisation de jeunesse non gouvernementale	http://www.alliance-network.org/
ICYE European Association Echanges culturels de jeunes en Europe	http://www.icye.org/europe

ORGANISME	SITE
AFS Association internationale à vocation interculturelle pour le volontariat	http://www.afs.org
MEDIAS	
Journal du Conseil de l'Europe	http://www.press.coe.int/europa40
Courrier International (rubrique Europe)	http://www.courrierinternational.com
La Cinquième Emission "Correspondance pour l'Europe"	http://www.lacinquieme.fr/ceurope
L'Express	www.lexpress.fr/express/info/europe/
Librairie européenne	http://www.libeurop.be
Context	http://www.context-europe.org/
Coyote	http://www.training-youth.net/

Annexes

Chapitre 3

Éducation, formation professionnelle et jeunesse

Article 126

1. La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

2. L'action de la Communauté vise
 - à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres ;
 - à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études ;
 - à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement ;
 - à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des États membres ;
 - à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs ;
 - à encourager le développement de l'éducation à distance.

3. La Communauté et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte:
 - statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 B et après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ;
 - statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, des recommandations.

Article 127

1. La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres, tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle.
2. L'action de la Communauté vise
 - à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles, notamment par la formation et la reconversion professionnelles ;
 - à améliorer la formation professionnelle initiale et la formation continue afin de faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle sur le marché du travail ;
 - à faciliter l'accès à la formation professionnelle et à favoriser la mobilité des formateurs et des personnes en formation, et notamment des jeunes ;
 - à stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises ;
 - à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes de formation des États membres.
3. La Communauté et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière de formation professionnelle.
4. Le Conseil, statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 C et après consultation du Comité économique et social, adopte des mesures pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres.

Accueil d'assistants linguistiques Comenius

Au titre de Comenius 2 (voir ci-dessous), de futurs professeurs de langues peuvent solliciter une bourse afin de séjourner entre trois et huit mois, en qualité d'assistants linguistiques, dans un établissement d'accueil d'un pays étranger. Les assistants linguistiques Comenius peuvent être affectés dans tout établissement éligible au titre de Comenius 1.

L'assistanat poursuit deux objectifs principaux :

- offrir aux futurs professeurs de langues la possibilité d'enrichir leur connaissance d'autres langues européennes, d'autres pays européens et d'autres systèmes éducatifs, ainsi que d'améliorer leurs aptitudes à enseigner;
- élargir les compétences linguistiques des élèves, accroître leur motivation pour l'apprentissage des langues et leur intérêt à l'égard du pays et de la culture de l'assistant.

Chaque établissement d'accueil doit nommer un enseignant tuteur de l'assistant, qui veillera à son bien-être, suivra son évolution et lui servira de personne contact. Les établissements doivent également lire le « Guide des bonnes pratiques » pour les assistanats linguistiques Comenius, document disponible auprès des Agences nationales ou sur le site Internet de Comenius mentionné ci-dessus.

Les assistants perçoivent une bourse destinée à couvrir une partie des frais de mobilité liés à leur assistanat. Cela comprend le voyage ainsi qu'une contribution mensuelle à leurs frais de séjour. L'établissement d'accueil ne perçoit aucune aide financière pour organiser l'assistanat, étant donné qu'il profite pleinement de la présence et du travail de l'assistant.

Les établissements désireux d'accueillir un assistant doivent déposer leur candidature auprès des Agences nationales plusieurs mois avant le début de l'assistanat. De plus amples informations sur les dates limites et les formulaires à utiliser sont disponibles, sur simple demande, auprès de l'Agence nationale.

Les candidatures doivent être accompagnées du plan Comenius de l'établissement.

Les Agences nationales accorderont la priorité aux candidatures qui :

- mettent en avant une organisation rigoureuse et font preuve d'imagination pour employer au mieux les compétences de l'assistant au sein de la communauté scolaire ;
- portent sur l'enseignement des langues de l'Union européenne les moins diffusées et les moins enseignées, y compris en vue de la préparation des élèves et des enseignants à la mobilité dans le cadre des projets linguistiques Comenius 1 ;
- suscitent l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge ;
- visent à aider des personnes défavorisées ou qui ont besoin d'un soutien particulier pour apprendre des langues étrangères.

Les outils d'évaluation

1. Elaboration d'un questionnaire

Le bilan peut se faire lors d'une discussion au sein des groupes qui ont participé au projet, mais pour obtenir des résultats comparables, il est plus utile de proposer un questionnaire.

Il peut se faire sous forme de questions/réponses ou, comme ci-joint, sous la forme d'une évaluation chiffrée.

Ce questionnaire peut être réalisé soit par les professeurs impliqués dans le projet, soit par les élèves, soit par un petit groupe d'enseignants et d'élèves.

Si vous travaillez avec des partenaires communautaires, des questionnaires différents peuvent faire ressortir les particularités nationales car chaque État n'utilise pas les mêmes entrées pour évaluer les projets.

2. Evaluation du projet

ÉVALUATION DU PROJET

Intérêt pour le thème

Est-ce que cela t'a fait plaisir de participer au projet ?

Travail en commun élèves/professeurs

Nouvelles informations sur ton propre pays

Travail en commun au sein de ton propre groupe

As-tu appris beaucoup de choses sur l'autre pays ?

As-tu fait des progrès dans la/les langue(s) étrangères(s) ?

As-tu appris quelque chose pour toi-même ?

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10